

Le système global d'enchères

Bridge Standard International

Tome VI : Chapitres 8 et 9 :

Thème 8.1 :

LA RECHERCHE DE CHELEM

Gérald Néron

URL: *<https://www.canadabridge.org>*

Site Web:: "Gagner au bridge avec un système global d'enchères"
BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL AUCTION SYSTEM
(26-10-31)

ISBN 2-9807847-02 (ensemble) ISBN 2-9807847-4-5(vol.4)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2008 Dépôt légal –
Bibliothèque nationale du Canada, 2008,

Copyright: certificat d'enregistrement du **Droit d'auteur** à
l'Office de la **Propriété Intellectuelle** du Can. « OPIC » :**1006674**

© *La reproduction, la traduction et l'enseignement sont autorisés lorsque le titre et le nom de
l'auteur sont cités explicitement.*

Le système global d'enchères Bridge Standard International

Table des Matières du *Tome VI*

CHAPITRE 8 : LA RECHERCHE DE CHELEM

8.0 Introduction

8.1 Évaluation et Réévaluation de la main

- 8.1.1 Le « Complément
- 8.1.2 Le concept de la « couleur spécifiée »
- 8.1.3 La réponse « 1 Carreau »
- 8.1.4 La Classification de la main
- 8.1.5 La Réévaluation de la main

8.2 La Zone 29 : L'intérêt au chelem

- 8.2.1 L'intérêt au chelem
- 8.2.2 La Convention
- 8.2.3 Le double critère du *Soutien forcing*

8.3 La Zone 31 : L'invitation au chelem

- 8.3.1 L'invitation « en mode Standard »
- 8.3.2 L'invitation « en mode Interrogatif »
- 8.3.3 L'invitation « en mode Contrôle de niveau 4 »
- 8.3.4 L'anti-Contrôle «*4 Coeurs atout Pique*» et «*4 Piques atout Coeur*»
- 8.3.5 L'invitation au chelem à Sans-Atout

8.4 La Zone 33: La déclaration de chelem

- 8.4.1 La déclaration naturelle pour le chelem
- 8.4.2 Questionnaire 4 SA Blackwood ou «L'Appel aux As»
- 8.4.3 4 SA Blackwood n'est plus une Question, c'est une Description
- 8.4.4 Déclaration de chelem après Invitation en mode Contrôle
- 8.4.5 La déclaration-réponse Blackwood Inversé
- 8.4.6 Répondre à une déclaration de chelem par 4 SA Blackwood
- 8.4.7 La deuxième signification du Blackwood Inversé

8.5 Les chelems à Sans-Atout

8.5.1 Avant propos

8.5.2 Introduction

8.5.3 La recherche de chelem à Sans-Atout

8.5.4 L'invitation Quantitative au chelem ou « 4 SA Qttf »

8.5.5 La Déclaration de chelem 4 Trèfles Gerber

8.5.6 Répondre à la déclaration 4 Trèfles Gerber

8.5.7 Évaluation du pointage et les chelems

8.5.7.1 É VALUATION de la main

8.5.7.2 Le COMPLÉMENT

8.5.7.3 Tableau de la Classification des mains

8.5.7.4 La RÉÉVALUATION ABRÉGÉE et le BONUS

8.5.7.5 Le POINT de TRANSITION

8.5.7.6 Le POINTAGE COMBINÉ PLANCHER

8.5.7.7 Le TRIANGLE DE FEU des chelems

8.5.7.8 Comparatif des contextes d'enchères

8.5.7.9 Déclarations de chelem en action

8.5.8 Système de Réponse à 4 SA Quantitatif «Néron»

8.6 La Zone 35: L'Invitation au Grand chelem

8.6.1 Invitation Quantitative (à Sans-Atout) au Grand chelem

8.6.1.1 Invitation par 5 SA Quantitatif après une enchère à SA naturel

8.6.1.2 Invitation par 5 SA Quantitatif après un misfit

8.6.1.3 Invitation par 5 SA Quantitatif après un fit

8.6.2 Invitation à l'atout au Grand chelem

8.6.2.1 Invitation au Grand chelem avec 5 SA Blackwood

8.6.2.2 Invitation au Grand chelem avec la convention Joséphine

CHAPITRE 9 : RÉPONDRE AUX OUVERTURES ET DÉCLARATIONS FORTES

9.1 Répondre à la redemande à saut de l'ouvreur ou du répondant

9.2 Répondre au Saut-Changement de couleur

9.3 Répondre au Saut-Changement de couleur après *Passe*

9.4 Répondre à l'Ouverture 2 Trèfles Fort

9.5 Répondre à l'Ouverture 2 SA Moderne

9.6 Répondre à l'Ouverture Forte à 3 SA

Chapitre 11 : Ouverture 3 SA Inusité pour 1 mineure (3 SA Faible)

Chapitre 12 : Le langage idéal en DÉFENSIVE DE CONTRAT

SOMMAIRE DU LIVRE

“ Le système global d'enchères Bridge Standard International ”

TOME I

Chapitre 1 : L'ouverture et la première enchère défensive

- Avant-Propos
- Introduction
- Notions générales
- 1.1 Ouverture au niveau 1 à la couleur
- 1.2 Introduction au concept de couleur spécifiée
- 1.3 Ouvrir avec moins de 13 points
 - L'ouverture de politesse
- 1.4 «L'ouverture» en défensive
- 1.5 Compétitionner en «Passant»
- 1.6 L'Ouverture Faible au niveau 2
- 1.7 Surenchère d'ouverture au deuxième tour
- 1.8 Le réveil des enchères
- 1.9 Ouverture et Surenchère d'ouverture à saut au niveau 3 ou 4
- 1.10 Le Sans-Atout Inusité
- 1.11 L'Ouverture à 1 Sans-Atout
- 1.12 Les Ouvertures Fortes
- 1.13 Surenchère d'ouverture par un Contre d'appel
- 1.14 Le Cue-Bid de Surenchère «Néron»
- 1.15 L'Ouverture et la Surenchère d'ouverture à la *Flannery*

TOME II

Chapitre 2 : Réponse et Redéclarations après ouverture à la couleur au niveau 1

- 2.1 La classification des mains
- 2.2 La nouvelle couleur par le répondant
- 2.3 La réponse au premier et au deuxième tour
- 2.4 La redéclaration de l'ouvreur
- 2.5 La redéclaration du répondant
- 2.6 La défensive après ouverture à la couleur
- 2.7 La réévaluation de la main

TOME III

Chapitre 3 : Déclarations et systèmes de Réponses conventionnelles après ouverture à la couleur au niveau 1 et après ouverture 2 CARREAUX "À LA *FLANNERY*"

- 3.1 La déclaration de manche par le répondant
- 3.2 La recherche du Sans-Atout par les contrôles (arrêts) de niveau 3
- 3.3 Le SOUTIEN FORCING et la séquence d'enchères "1 PIQUE - 2 CŒURS"
- 3.4 Fit en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1
- 3.5 Fit en majeure par le répondant après avoir annoncé
une nouvelle couleur au niveau 2
- 3.6 Soutien direct à la manche par le répondant
- 3.7 L'enchère 2 SA Standard versus "2 SA Impératif"
- 3.8 La déclaration de misfit
- 3.9 La Redemande à saut
- 3.10 Le Saut-Changement de couleur
- 3.11 Le Saut-Changement de couleur "Double fit" après avoir Passé
- 3.12 Le système de réponse de la déclaration à la *Flannery*

TOME IV

Chapitre 10 : Répondre à l'Ouverture 1 Sans-Atout

- 10.1 Les «*trois réflexes*» pour la première déclaration du
répondant
- 10.2 Les réponses et redéclarations du répondant avec une main
minimale
- 10.3 Les réponses et redéclarations du répondant avec une main
intermédiaire
- 10.4 Les réponses et redéclarations du répondant avec une main
maximale ou une main forte : transferts en majeure quatrième, cinquième, en
mineures; forcing et recherche de chelem
- 10.5 La compétition des enchères après ouverture à 1 Sans-Atout

Chapitre 4 : Les « Contre »

- 4.1 Le Contre d'appel Standard
- 4.2 Le Contre d'appel de deuxième tour
- 4.3 Le Contre du Répondant
- 4.4 Le Contre (désuet) de support de l'ouvreur
- 4.5 Les Contre de Concertation Compétitifs
 - 4.5.1 Le Contre Compétitif Défensif
 - 4.5.2 Le Contre Compétitif de l'Ouvreur
 - 4.5.3 Le Contre compétitif du Répondant
 - 4.5.4 Le Contre Compétitif du Défenseur-Ouvreur
- 4.6 Le concept du « Contre Équivoque »
- 4.7 Le Contre Coopératif
- 4.8 La Double Concertation
- 4.9 Les Contre d'entames
- 4.10 Contre du répondant à l'ouverture faible au niveau 2
- 4.11 Les Contre de répétition
- 4.12 Le Contre de pénalité

Chapitre 5 : Le Surcontre

- 5.1 Le Surcontre Direct ou Standard
- 5.2 Les Surcontre de compétition
 - Le Surcontre du répondant
 - Le Surcontre de soutien
 - Le Surcontre compétitif
- 5.3 Le Surcontre de mise en garde

Chapitre 6 : Les « Cue-Bid »

- 6.1 Le Cue-Bid de Surenchère "Néron"
- 6.2 Cue-Bid Double Fit (en réponse à un Contre d'appel)
- 6.3 Les Cue-Bid de soutien
 - Du répondant (5)
 - De l'ouvreur
 - Du défenseur-répondant
- 6.4 Le Cue-Bid "Transfert"

Chapitre 7 : Ouverture faible, Sans-Atout Inusité et Double fit

- 7.1 Répondre après Ouverture *Faible* ou après barrage
- 7.2 Répondre à une surenchère à Sans-Atout Inusité
- 7.3 Défense contre une surenchère à Sans-Atout Inusité
- 7.4 Le Double fit

Chapitre 8

LA RECHERCHE DE CHELEM

Introduction

Découvrir un chelem et le réussir procure un important bonus et beaucoup de satisfaction.

Cependant en bridge duplicata, même si la prime pour un contrat de chelem ou de Grand chelem est respectivement environ une fois et demie et trois fois plus importante par rapport à un contrat de manche, cela n'influence nullement la score final! Tout simplement, parce la marque est relativisée avec l'ensemble des équipes qui sont dans la même orientation.

En termes plus concrets, il est utopique de croire que l'on peut jouer en haut de la moyenne en recherchant seulement des contrats de chelems évidents vu que la moyenne des joueurs vont les réussir de la même façon étant donné que ce sont des contrats relativement simples à jouer.

Qui plus est, l'enseignement habituel accorde peu d'importance aux enchères de hauts niveaux pour deux raisons simples, mais **tout à fait erronées**. En effet, on croit (naïvement) qu'il est de plus en plus facile de communiquer lorsque le niveau des enchères s'accroît et que cela d'autant plus facile si l'équipe détient la très grande majorité des points!

En fait, cette façon de voir les enchères est tout à fait fausse. La conception du bridge est telle que le hasard est pour ainsi dire exclu dans ce jeu.

Pour le sujet en cours, il faut donc garder à l'esprit que contrairement à ce que l'on pourrait croire, il est plus difficile de jouer au-dessus de la moyenne quand une équipe a un avantage évident au plan du pointage.

Ainsi: ***“Plus on cherche à découvrir des chelems sans risques, plus les résultats sont à la baisse”***.

Pourquoi en est-il ainsi?

8.0 Introduction à la recherche de chelem
Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Parce que la recherche des contrats de haut niveau exige davantage d'informations telles que : nombre et nature des Honneurs, longueur d'atout, double fit, soutien troisième vs quatrième, présence de Gros Honneurs ou non, singleton vs chicane, couleur de suites molles et couleur de la courte, deuxième couleur, pointage HL, non perdant, de Puissance....

La solution pour faire mieux que la moyenne? Adopter un langage par les enchères qui utilise judicieusement tout l'espace disponible **quelque soit le niveau de contrat**.

Au plan pratique cela signifie *savoir économiser l'espace* dès les premiers niveaux d'enchères sans diminuer pour autant la réussite des contrats partiels; car "les petits contrats" sont statistiquement plus nombreux et leur négligence aurait des conséquences très négatives sur le score final.

Pour arriver à résoudre ce dilemme, il faut donc absolument optimiser l'utilisation de l'espace à la première enchère; c'est-à-dire communiquer avec précision et rigueur pour tous les types de déclarations, aussi bien au plan quantitatif que qualitatif. En effet, l'erreur la plus fréquente est de croire qu'un bon joueur est celui qui sait interpréter (*ajuster à sa guise*) les règles de base et qui utilise rapidement des conventions.

Bref, après quelques tours d'enchères, toute imprécision au départ va nécessairement rendre aléatoire les contrats de haut niveau.

En effet, au plan mathématique, il est dit que les marges d'erreur s'additionnent à chaque fois qu'il y a une étape. Par exemple, si l'on prend en considération deux "vérités" à 75%, il va en résulter une "vérité" à 50% (et non à 75% et surtout pas à 100%). En termes simples: "Plus on essaie de préciser ce qui ne l'est pas, plus cela devient confus".

En conclusion, il faut être rigoureux aussitôt que les enchères débutent sinon, l'information par le dialogue des enchères va perdre progressivement sa précision. Et la performance des enchères de haut niveau sera dans la moyenne quelque soit la qualité du système d'enchères que vous employez.

8.1 -9

8.1

Évaluation et Réévaluation

Il y a eu dans le passé, plusieurs tentatives mathématiques pour ramener le bridge à une équation ou quelque algorithme. Mais cela n'a pas réussi, de toutes évidences, à surpasser le système HL au plan efficacité et convivialité.

Le système de pointage Honneur-Longueur (HL) est reconnu comme le meilleur système pour évaluer le pointage d'une main aussi longtemps qu'il n'y a pas de fit déclaré.

Pourquoi? Parce qu'avec le système HL, il n'est pas nécessaire d'anticiper la nature du contrat final pour la bonne raison que **la possession de plus d'1 PL** (*Point de Longueur*) élimine d'emblée l'éventualité d'un contrat à Sans-Atout.

D'où l'utilité et la pertinence des Points de Longueur (**PL**) lors de l'ÉVALUATION de la main.

Il faut admettre qu'il semble au premier abord y avoir place à la subjectivité au début des enchères au plan quantitatif, c'est-à-dire à propos du pointage!

En effet, pourquoi certaines mains de 11 points sont réellement efficaces pour ouvrir les enchères, et d'autres, pas le moindre?

La subjectivité est-elle vraiment de mise sachant qu'elle est source de conflits interminables? Cet état de fait peut-il s'expliquer par une imprécision du système d'évaluation HL?

Non et oui !?

8.1 -10

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Non, il n'y a pas de subjectivité qui tienne parce que le but du système HL consiste **essentiellement** à QUANTIFIER le pointage sans discrimination sur la nature du contrat final. Ce qui veut dire que le pointage Honneur-Longueur **n'a pas pour objectif** d'informer à savoir si le potentiel de main est OFFENSIF (*meilleur pour jouer à l'atout*) ou, encore, s'il est DÉFENSIF (*meilleur pour jouer à Sans-Atout ou en défensive de contrat*).

Oui, il y a une certaine part d'imprécision qui laisse place à une certaine interprétation particulièrement pour ce qui est du pointage requis pour ouvrir les enchères tant en offensive qu'en défensive d'enchères. En conséquence, il est nécessaire et possible d'améliorer **dans son essence** la précision du système HL.

Pour bien comprendre, il faut garder à l'esprit qu'il existe plus que deux catégories de valeurs quantifiables pour décrire et jauger une main de bridge.

En effet, en plus des 40 Points d'Honneur (PH) et les points de longueur (PL) qui sont la base, il existe des points non perdants (PNP), des Points de Puissance (PP) qui prennent en compte les points de courte (PC), les séquences, les fits... , des Points Globaux (PG), ainsi que des Points Résiduels Efficaces (PRE). De plus, certains points peuvent varier en plus ou en moins selon la nature du contrat et le résultat final des enchères.

Bref, le **pointage HL ne vise à pas tout préciser en une seule déclaration**. Vous devez aller lire la «*DYNAMIQUE DES ENCHÈRES*» qui explique cela en détails au **sous-thème 1.12.4**, p. 249 du *Tome I*.

Après des années de pratique et d'analyse et avoir complété l'élaboration du système, on peut affirmer que l'ensemble des règles Standards modernes est dorénavant synchronisé et harmonisé; d'où le nom de «Système global d'enchères **BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL**».

Le point tournant sur ce sujet fut la mise au point du **Complément**.

En fait, il y a trois *ajustements* à faire pour optimiser la base du système Standard et profiter pleinement du Bridge.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Le premier concept, le *Complément* (qui fut découvert en dernier) constitue réellement 1 POINT D'HONNEUR (PH).

Le deuxième concept est une valeur **qualitative** qui possède une valeur **quantitative intrinsèque**, soit la *couleur spécifiée*.

Le troisième concept (qui fut le premier et point de départ du processus de modernisation du bridge Standard), est *l'enchère catapulte* la réponse 1 Carreau qui nie une couleur Majeure quatrième.

Ces trois concepts simples constituent la base modernisée du système Standard. Ils sont très bien explicités dans le premier et le deuxième Chapitre afin qu'ils puissent être intégrés rapidement et sans préjudices quelque soit votre choix de système d'enchères.

Pour bien débiter l'apprentissage des chelems et des *maines fortes*, il est bon au plan pédagogique de revoir de façon concise ces trois concepts.

8.1.1 Le « Complément »

Ce concept a été publié lors de la parution en 2003 du *Tome I* (Chapitre 1) qui s'occupe exclusivement des *PREMIÈRES ENCHÈRES*. Au regard des Points d'Honneurs, on peut dire qu'il s'agit du *chaînon manquant* qui complète l'Évaluation des PH (*Point d'Honneur*). Il n'est pas systématiquement présent. Il faut donc savoir le reconnaître quand il se présente.

Cet élément, avec le concept suivant, vont définitivement régler la confusion et les divergences pour les *Première enchère* ainsi que pour la classification des mains.

Le *Tome I* à la page 5-6 détaille davantage ce premier sujet. En voici le libellé.

PRINCIPE 8.1:1 DÉFINITION DU COMPLÉMENT

Lors de l'Évaluation de TOUTES les mains de bridge, balancées ou non balancées, il faut ajouter UN Point d'Honneur lorsqu'il y a:

- **au plus une Dame à demi perdante, ou un Valet perdant, et**
- **la présence de quatre petits Honneurs qui sont :**
 - les Valets,
 - les 10,
 - les 9 associés avec le 8 de la même couleur.

Ce concept est à la fois simple et précis, il n'y a pas de tergiversation possible. Il faut l'appliquer avec rigueur. Ce point est donc un PH, mais il n'est pas toujours présent dans une donne de cartes. Il est en **harmonie totale** avec le système HL, la classification des mains et tous les types de contrats, qu'ils soient en atout vs Sans-Atout, offensif vs défensif.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Il ne faut jamais ouvrir ou faire une défense avec moins de 13 HL. C'est une règle que l'on doit considérer comme le JALON DE RÉFÉRENCE Standard, même si cette règle a été seulement démontrée de manière empirique.

On pourrait dire que le constat de 13 HL trouve son origine dans l'évolution quasi "Darwinienne" des jeux de cartes à partir de leur naissance jusqu'au bridge d'aujourd'hui. *En fait, le pointage optimal pour débiter les enchères a été établi par l'intelligence collective de ses adeptes.*

En partant de ce constat, 13 HL, il est dorénavant tout à fait correct d'**ouvrir** les enchères, ou de faire une **surenchère d'ouverture** (*défense*) au niveau 1, avec **12 HL** s'il y a en plus la présence du Complément; et cela quelque soit la distribution et la nature de la couleur d'ouverture (ou de la *défense* avec une suite cinquième anonyme).

Ce concept du Complément est à la fois simple et précis; il s'intègre parfaitement au *jalon de référence de 13 HL* ainsi que lors des enchères subséquentes. Le Complément est donc aussi en conformité pour la **catégorisation des mains** de l'ouvreur et du répondant (y compris pour l'équipe en défensive d'enchères).

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

8.1.2 Le concept de “couleur spécifiée”

Ce concept est le deuxième et le plus majeur ajustement du système de base Standard. C'est la **couleur spécifiée**, qui consiste à établir une valeur déterminée :

- au pointage,
- à la qualité des Honneurs,
- et à la longueur de la suite,

en relation avec un CONTEXTE D'ENCHÈRES SPÉCIFIQUE qui peut survenir en situation d'Ouverture, de Surenchère d'ouverture, de répondant, de redéclaration, ou de surenchère.

Ce sujet est détaillée au *Thème 1.2, p. 35, du Tome I*. Et, il y a de nombreux exemples qui montrent l'emploi de ce concept dans les différents Chapitres.

Il est bon de définir d'abord les types d'Honneurs afin d'avoir le même vocabulaire.

PRINCIPE 8.1:2 DÉFINITION DES HONNEURS

- les **VRAIS HONNEURS**, ou les **Honneurs**, sont l'As, le Roi, la Dame et le Valet;
- les **GROS HONNEURS**, ou «GH», sont l'As, le Roi et la Dame;
- les **PETITS HONNEURS**, ou «pH», sont le Valet, le 10, et le 9 avec le 8 de la même couleur.

La notion de *COULEUR SPÉCIFIÉE* contribue grandement à rendre **moins subjectif** l'**Évaluation** du jeu possédé quelque soit la position du joueur ou la situation d'enchères. Sa valeur est à la fois qualitative et quantitative tout en étant **compatible** aussi bien avec les contrats en atout qu'à Sans-Atout. Il s'agit d'une valeur qui fait partie des “*points manquants*” et qui est valable tant à l'Évaluation (*donc indépendante de l'issue du contrat*) de même qu'à la Réévaluation Complète.

Ce concept est **déterminant** pour réussir à harmoniser l'ensemble des règles et systèmes de réponses quelque soit le niveau de pointage (synchronisation) pour chacun des équipiers tant en offensive qu'en défensive d'enchères.

PRINCIPE 8.1:3 DÉFINITION D'UNE COULEUR SPÉCIFIÉE

C'est une enchère qui est faite dans un CONTEXTE SPÉCIFIQUE et qui garantit des VALEURS DÉTERMINÉES dans la couleur de la suite annoncée, soit:

- **deux Gros Honneurs, ou son Équivalence,**
- **un pointage minimum précis,**
- **et une longueur spécifique de base.**

Par exemple, dans le contexte de *Première enchère* en Ouverture ou en défensive des enchères, la possession d'une couleur *cinquième spécifiée*, au lieu d'anonyme comme requis par les règles d'ouverture, ce permet d'abaisser à 12 HL le pointage normalement exigé de 13 HL .

Ce concept vaut réellement 1 point mais on ne pas dire que c'est identique à un PH (contrairement au Complément) parce qu'il est relié à un contexte spécifique. C'est pourquoi on dit que sa présence abaisse d'1 point le jalon de référence de la *Première enchère*. Cette sémantique a pour but d'éviter qu'on utilise ce "1 point" aux enchères subséquentes parce que cela aurait un impact sur la catégorisation de la main au moment de l'Évaluation. Mais bien entendu, la valeur d'une suite spécifiée va être prise en compte lors de la Réévaluation Abrégée ou la Réévaluation Complète.

PRINCIPE 8.1:4 DÉFINITION D'UNE COULEUR SPÉCIFIÉE ÉQUIVALENTE

Il s'agit d'un suite qui possède l'As ou le Roi et un petit Honneur ainsi qu'une carte de plus que le nombre requis pour ce type de *suite spécifiée*.

Corollaire : Pour éviter de la redondance, quand il est question de COULEUR SPÉCIFIÉE, la notion de COULEUR SPÉCIFIÉE ÉQUIVALENTE est toujours incluse.

LES AVANTAGES DU CONCEPT DE LA COULEUR SPÉCIFIÉE :à

Lorsqu'il y a une *couleur cinquième spécifiée* en Majeure ou en mineure ainsi que la présence du *Complément*, il est donc possible d'ouvrir **objectivement** avec une main de **11 HL**; ou encore avec une suite spécifiée et 12 HL si absence du Complément.

8.1 -16

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Cela respecte le principe du *JALON DE RÉFÉRENCE* affirmant qu'il faut ouvrir les enchères avec **13 HL** et une *couleur anonyme*. Le Complément ajoute, s'il est présent, un véritable PH ainsi que la présence d'une suite cinquième spécifiée quelque soit la nature du contrat qui va être décidé (atout vs Sans-Atout).

Donc, dans le contexte d'ouverture au niveau 1, il devient justifié d'ouvrir les enchères avec **11 HL**, si le **Complément** et une *couleur spécifiée* sont présents, sans jamais ajouter les Points de Courte (PC).

Le concept de *couleur spécifiée* peut aussi s'appliquer dans différentes situations d'enchères. Son utilisation est donc relativement fréquente et son potentiel descriptif si pertinent que son impact est majeur dans le dialogue des enchères.

D'une part, sa précision permet de livrer en **une seule enchère** un message clair pour les mains dont le pointage est limite.

Et, d'autre part, avec des mains dont le pointage est élevé et qui ont une configuration particulière, ce concept permet d'éviter des redéclarations superflues qui gaspilleraient de l'espace. D'où, une meilleure efficacité pour trouver des contrats optimum sans faire monter les enchères à un niveau excessif.

Autrement dit, il y a **deux** grandes catégories de situations où il est indispensable que le message soit plus complet.

Il y a le cas des **MAINS FAIBLES** où le concept de la *couleur spécifiée* permet de décrire avec précision en **une seule enchère** une main faible et intéressante sans risque d'emballage des enchères tout en compétitionnant fortement l'espace compte tenu de la valeur de la main (effet de *barrage*).

L'autre catégorie concerne les **MAINS PROMETTEUSES** où le fait de parler de façon plus condensée et précise permet de *sauver de l'espace* pour pouvoir faire une recherche plus approfondie et efficace.

En conclusion, le concept de *couleur spécifiée* potentialise les communications ce

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

qui permet d'atteindre un degré de précision supérieur sans causer d'élévation excessive des enchères. Au final, il devient possible d'arrêter les enchères à un niveau raisonnable s'il s'avère que les deux mains combinées n'ont pas la puissance nécessaire par rapport au niveau de leur déclaration.

Voici un Tableau récapitulatif des suites spécifiées (*ou couleurs spécifiées*) qui sont requises pour les mains faisant partie des catégories *faibles* et *prometteuses*.

TABLEAU 8.1 CONTEXTES POUR UNE COULEUR SPÉCIFIÉE

Contexte	Pointage	Longueur de la suite spécifiée
OUVERTURE AU NIVEAU 1	12 HL PRÉCISÉMENT	CINQUIÈME
SURENCHÈRE D'OUVERTURE AU NIVEAU 1 OU 2 SANS SAUT	12 HL PRÉCISÉMENT	CINQUIÈME
SURENCHÈRE D'OUVERTURE DE DEUXIÈME TOUR AU NIVEAU 1 OU 2 SANS SAUT	10-11 HL ET MAIN OFFENSIVE	CINQUIÈME
OUVERTURE DE POLITESSE EN 4^{IÈME} POSITION	12 PH PRÉCISÉMENT	QUATRIÈME
CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR	10-11 PNP OU PLUS, ET MAIN OFFENSIVE	QUATRIÈME
OUVERTURE 2 TRÈFLES FORT	22 HL ET PLUS	CINQUIÈME
SURENCHÈRE À SANS-ATOUT INUSITÉ	13 HL ET PLUS 11-12 HL APRÈS AVOIR PASSÉ	2 SUITES CINQUIÈMES

(suite à la page suivante)

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Contexte	Pointage	Longueur de la suite spécifiée
OUVERTURE FAIBLE	8 À 12 HL	
AU NIVEAU 2		SIXIÈME
AU NIVEAU 3		SEPTIÈME
AU NIVEAU 3		HUITIÈME
REDEMANDE À SAUT PAR L'OUVREUR	18 HL/PP ET PLUS	SIXIÈME
REDEMANDE À SAUT PAR LE RÉPONDANT	13 HL /PP ET PLUS	SIXIÈME
SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR DU RÉPONDANT	17 HL ET PLUS	CINQUIÈME
SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE	8-11 HL ET DOUBLE FIT	CINQUIÈME

Après Ouverture à 1 SA:

2 TRÈFLES À LA CAPELLETTI (1 ^{ER} DÉFENSEUR)	10 HL /PP et plus et m.off.	SIXIÈME
2 CARREAUX À LA CAPELLETTI	10 HL /PP ET PLUS ET M.OFF.	2 MAJ. QUATRIÈME
2 COEURS OU 2 COEURS EN DÉFENSIVE	10 HL /PP et plus et m.off.	CINQUIÈME
2 PIQUES STAYMAN	10 HL /PP et plus. 10 -14 HL /PP et plus .	2 MAJ. QUATRIÈME SIXIÈME et 3 cartes dans l'autre mineure
3 TRÈFLES OU 3 CARREAUX (INVITATION CHELEM EN MINEURE, OU APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN)	15 PP et plus.	SIXIÈME
3 COEURS OU 3 PIQUE (TRANSFERT EN MINEURE FORTE)	12 HL/13 PP et plus.	CINQUIÈME/SIXIÈME

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

8.1.3 La réponse « 1 Carreau »

Il est de routine, dans les soirées organisées ou dans les tournois, d'utiliser des donnes de cartes préparées d'avance pour rendre le bridge plus intéressant à jouer. Le but de cette technicalité est d'augmenter la proportion des contrats exceptionnels ou de niveaux élevés par rapport à ceux de niveaux partiels ou trop communs. Cela est très correct.

Ce qui l'est moins, c'est de croire, même si cela semble sensé, qu'il faut par conséquent prioriser les conventions utilisées pour les contrats de haut niveau ou exceptionnels.

En effet, plusieurs équipes ont un «petit système d'enchères» pour les soirées *sans mains préparées* (ou contre des équipes peu expérimentées) et un plus *gros* système pour les cas où il y a des mains préparées (ou des équipes plus expérimentées).

Cette façon de voir le langage des enchères est erronée totalement au plan technique et douteuse au plan de l'éthique.

Cette *erreur* s'explique par le fait que ces équipes refusent de se soumettre à des règles de base précises en espérant ainsi s'adapter aux différents niveaux d'expertise des adversaires ou des soirées de bridge.

Il est utopique de croire que l'on peut utiliser différemment l'espace dans l'échelle des enchères selon le degré de compétition à laquelle on fait face; à moins de deviner les intentions du partenaire, inconsciemment ou non; ce qui va à l'encontre du fair-play du bridge qui interdit toute forme de "télépathie".

Ce préambule vise à montrer l'importance du *troisième ajustement* qui va suivre. En effet, malgré son apparence anodine, ce point de règle permet une **économie d'espace tout en augmentant la précision** de la (première) réponse et indirectement des enchères suivantes. En fait, la précision engendre la précision; elle se doit d'être présente dès le début des enchères, Et pour réussir à faire mieux que le hasard tout en demeurant éthique, il faut maintenir une logique constante quelque soit les circonstances.

Pour avoir une vue d'ensemble et apprécier l'importance de bien débiter les enchères, revisitons au préalable les RÈGLES DU RÉPONDANT concernant l'annonce d'une **nouvelle couleur** qui sont énoncées au Chapitre 2.

8.1 -20

Chapitre 8 : La recherche de chelem

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 8.1:4 RÈGLES DU RÉPONDANT POUR ANNONCER UNE NOUVELLE COULEUR

- 1) Au niveau 1, le répondant qui veut déclarer une **nouvelle couleur** doit posséder au minimum:

→ 4 cartes et 6 points pour répondre « 1 Coeur » ou « 1 Pique »;

→ 5 cartes et 6 points pour répondre « 1 Carreau ».

- 2) Au niveau 2, le répondant qui veut déclarer sans saut une **nouvelle couleur** doit posséder au minimum :

→ 5 cartes et 11 points pour répondre 2 Coeurs ou 2 Piques;

→ 4 cartes et 11 points pour répondre 2 Trèfles ou 2 Carreaux (exceptionnellement 3 cartes seulement peuvent suffire).

- 3) Sur l'ouverture à 1 Trèfle, la réponse 1 Carreau* **nie la possession de 4 cartes valables à Coeur ou à Pique.**

Corollaire : Le répondant qui possède deux couleurs annonçables au niveau 1 doit donc donner priorité à la Majeure quatrième valable par rapport à la mineure cinquième (Carreau) quelque soit la force de sa main.

- * Cette technicalité permet entre autre à l'Ouvreur de faire la déduction, suivant le principe de **RÉCIPROCITÉ DES ENCHÈRES**, que le **Répondant possède au moins 7 cartes en mineures et au mieux un tripleton dans chaque Majeure**. Cette *certitude* est très utile car l'Ouvreur qui annonce **1 Trèfle** ne peut pas posséder plus de 4 cartes pour chaque Majeure. Donc, il devient inutile pour lui de faire l'annonce d'une Majeure quatrième en espérant trouver un fit avec son répondant.

De plus, cette obligation d'utiliser prioritairement l'espace au niveau 1 pour décrire la possession d'une Majeure valable chez le Répondant, permet à ce dernier de décrire au deuxième tour une Majeure moins longue ou très faible. En effet, selon la logique de la réciprocité des enchères, le fait de ne pas avoir utilisé le niveau 1, lorsque cela est possible pour annoncer une suite Majeure, implique que son annonce au tour suivant **ne peut pas être** une suite Majeure quatrième valable; mais plutôt un bon tripleton ou un suite faiblement quatrième.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

- 4) Le répondant qui répète sa nouvelle couleur au niveau 2 décrit une main de catégorie intermédiaire (11 à 12 HL), ou au moins 9 *points non perdants*, et une carte supplémentaire dans la couleur annoncée.

Cependant, le pointage peut être moindre en présence d'intervention adverse ou si l'ouvreur a annoncé une main maximale.

Cette règle interdit donc au répondant de répéter **librement** sa couleur avec une **MAIN FAIBLE INFÉRIEURE (6 à 8 HL)** même s'il possède un singleton ou une absence (chicane) dans la couleur d'ouverture de son partenaire. Cela peut surprendre ***mais il faut s'astreindre à cette précision pour donner un sens aux enchères que l'on fait.***

- 5) Le répondant qui déclare une *deuxième nouvelle couleur* décrit une main au moins maximale, donc 13 points et plus, et garantit de ce fait la manche; il s'agit donc d'une enchère *impérative pour la manche*.

C'est pourquoi l'on peut et doit nommer la plus belle couleur en premier si la deuxième couleur est de faible qualité.

- 6) Dans le prolongement logique des principes venant d'être énoncés, si le répondant possède deux couleurs annonçables en tant que NOUVELLE COULEUR, il doit baser son choix en fonction de la CATÉGORIE de sa main:

∴ avec une main MINIMALE, il faut penser «NE PAS BLOQUER LES ENCHÈRES» et donner priorité à la majeure la moins chère au premier tour et redéclarer 1 SA, au deuxième tour, si aucun fit n'est trouvé.

∴ avec une main INTERMÉDIAIRE, il faut penser «RÉPÉTER LA COULEUR MAJEURE CINQUIÈME»; on donne la priorité à une majeure cinquième par rapport au Carreau ou à une Majeure quatrième, ou à la plus belle couleur s'il y a deux Majeures cinquièmes.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

∴ avec une main MAXIMALE, il faut penser «ENTRE DEUX COULEURS MAJEURES, D'ABORD LA SUITE LA PLUS LONGUE (OU LA PLUS VALABLE) OU LA MOINS CHÈRE SI LES COULEURS ONT LA MÊME VALEUR » et annoncer une DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR au deuxième tour.

Il est parfois nécessaire de déclarer, au deuxième tour, une couleur mineure contenant moins de quatre cartes s'il n'y a pas de couleur majeure valable à annoncer.

*En effet, lorsque le répondant détient une main maximale du type 4-4-3-2 dont les deux suites quatrièmes sont des Majeures (et qu'une des deux majeures est très faible), ce dernier peut faire un pieux mensonge en annonçant une deuxième nouvelle couleur en **mineure** si cette dernière contient des honneurs. Les raisons pour cela proviennent du rationnel que les couleurs Majeures sont plus payantes et qu'il faut alors protéger leur CRÉDIBILITÉ en évitant d'en faire de mauvaises descriptions.*

Ce qui est décrit peut sembler trop puriste, c'est-à-dire que les règles de pointage peuvent sembler rigoureuses. Cependant, il faut cesser de croire qu'être un bon joueur, c'est "être capable ne pas suivre les règles élémentaires et que la fin justifie les moyens".

Le point à remarquer particulièrement est donc, l'item **3)** qui est ni plus ni moins que l'expression rationnelle de ce que font intuitivement plusieurs joueurs..

D'abord, parce qu'il permet **immédiatement** au Répondant et à l'Ouvreur de préciser leur distribution respective. Et, cela, fait en sorte que la redéclaration **1 Pique** (par l'ouvreur ou le répondant) demeure disponible pour décrire de nouvelles significations.

Il n'y a donc pas de contradiction réelle avec le système Standard qui se veut avant tout basique pour faciliter l'apprentissage dans un premiers tout en établissant des Standards très précis et importants

Il est donc très utile d'adopter ce troisième ajustement du Système Standard qui procure véritablement un effet *catapulte* dans les communications.

8.1 -23

Il est bon de visualiser quelques situations d'enchères qui montre le fonctionnement

Chapitre 8 : La recherche de chelem

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

des enchères après la *RÉPONSE 1 CARREAU* qui implique que la « *redéclaration 1 Pique* » n'existe plus (pour décrire la possession chez l'Ouvreur d'une suite Majeure quatrième).

Ex. 8.1.3:1 L'enchère qui n'existe plus : « 1 Pique »

	1	2	3	4
a)	<u>1 Tr</u> 1 Co!	Passe Passe	<u>1 Ca</u> 1 Pi !!	Passe ...
b)	1 Tr 1 Pi!	Passe ...	<u>1 Ca</u> ...	Passe ...

Commentaires:

- a) Cette séquence d'enchères arrive régulièrement quand les donnes sont aléatoires (non préparées). Cette situation d'enchères n'a plus dorénavant la raison d'être habituelle (4 cartes à Pique) étant donné que le RÉPONDANT a préalablement **nié la possession d'au moins 4 cartes dans une Majeure**.

Ainsi après la réponse 1 Carreau, l'OUVREUR n'a pas besoin d'annoncer **1 Coeur** pour décrire une suite quatrième à Coeur. Donc, si l'Ouvreur redéclare malgré tout à **1 Coeur** après cette réponse du Répondant, il désire signifier :

- un **misfit** (0-2 c. de soutien) avec la suite cinquième à Carreau,
- **3** cartes valables à **Coeur** (*l'Ouvreur ne peut pas avoir 5 cartes dans une Majeure car il a ouvert les enchères en mineure*).
- un **bon atout** de 5 cartes à Trèfle,
- pointage minimum (13-17 HL) mal répartie (donc **plusieurs perdantes** dans l'autre ajeure).

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Alors on peut déduire que la distribution respective de la main de l'Ouvreur est du type semi-balancée 3-3-2-5, ou du type 3-3-1-6 avec un pointage mal réparti.

En conséquence, en fonction de la nouvelle signification de la redéclaration à 1 *Coeur* (par l'ouvreur), le RÉPONDANT qui redéclare **1 Pique !!** décrit :

- un **misfit** avec le Trèfle (0-2 c. de soutien),
- **3** cartes à Pique valables,
- un **faible soutien** troisième à Coeur
- un pointage minimal (6-10 HL).

La distribution respective de la main du répondant serait aussi semi-balancée de type 3-3-5-2, ou du type 3-3-6-1 avec un pointage mal balancé.

- b) Cette situation est identique à la situation précédente pour le premier tour. L'Ouvreur sait qu'il est inutile de redéclarer au deuxième tour une Majeure quatrième. Une redéclaration à 1 SA serait correcte si c'est vraiment le but visé (*main balancée et pointage bien réparti*). Par contre, l'utilisation de l'enchère **1 Pique** dans ce contexte, décrit désormais spécifiquement et précisément :

- un **misfit** (partiel ou total) avec la suite cinquième à Carreau,
- **3** cartes valables (au moins) à Pique,
- **5 cartes d'atout** valables à Trèfle,
- **pointage minimum** (13-17 HL) mal répartie, donc plusieurs perdantes dans l'autre majeure (Coeur).

Les enchères sont demeurées au niveau 1 et beaucoup d'informations ont été échangées. De plus, aucun effet négatif ou obstruction n'ont été causés par la réponse 1 *Carreau modernisé*. Il est à noter que l'ouvreur ou le répondant auraient pu utiliser au besoin le **niveau 2** au deuxième tour en cas de pointage maximum tout en affirmant la même message.

En conclusion, le petit *ajustement* pour la réponse **1 Carreau** offre une précision sans utiliser d'espace dans les enchères. Cette précision dès le premier tempo pave la voie pour une communication claire et efficace qui va permettre une analyse efficace en réservant la possibilité d'arrêter les enchères à un niveau raisonnable.

8.1 -25

Chapitre 8 : La recherche de chelem

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

8.1.4 La Classification de la main

L'étape de l'Évaluation du la main a permis de décider des enchères pour décrire la main dans le but de récolter leur meilleur score possible.

Lorsqu'il n'y a pas de compétition des enchères, il faut assumer la conclusion des enchères; donc il faut éviter de miser inutilement. Pour y arriver, il est alors préférable, quand la nature finale du contrat est établie, de réévaluer sa main pour déterminer le niveau optimum dans le but d'obtenir les bonus de manche ou ceux de chelem et une marque supérieure à la moyenne éventuellement.

De même, s'il y a compétition d'enchères, il est encore plus important de savoir bien réévaluer son jeu pour remporter le contrat et profiter du score qui y est attaché; ou encore pour se retirer des enchères quand une coûteux échec est très probable.

Le bridge d'aujourd'hui n'est plus une course de vitesse mais plutôt un dialogue où les enchères se poursuivent aussi longtemps qu'elles sont justifiées.

Cependant et très souvent, il y a une opération qui est exécutée à la va-vite, soit l'établissement du **pointage combiné total**.

Ce n'est pas tout d'énoncer son jeu, mais encore faut-il savoir "*tenir les comptes*" avec précision vu que le langage des enchères ne permet pas de décrire *mot à mot* tout ce que l'on voudrait dire.

Il faut voir les communications de bridge comme un encodage en bloc d'informations. (ou par «paquet» en langage numérique). En termes simples, le pointage décrit est codé par catégorie, c'est-à-dire par écart prédéterminé de points.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Il faut donc établir le **pointage combiné total** en tenant compte du **POINTAGE PLANCHER** DE LA CATÉGORIE DÉCLARÉE annoncé par chaque équipier ET ADDITIONNER LES SURPLUS annoncés lors des redéclarations subséquentes. Cette habilité est régulièrement explicitée tout au long du Livre (les 12 Chapitres) dans des nombreux exemples.

Mais il est indiqué de revoir la classification des mains étant donné qu'il y a dorénavant une parfaite **synchronisation** entre système de pointage **HL** et le système de Pointage de Puissance (**PP**) qui est obtenu après la **Réévaluation** en bonne et dûe forme.

Vous trouverez les explications détaillées sur ce sujet au Tome II, p. 1 à 9.

Le tableau et les deux graphiques qui suivent montrent de façon très concrète et concise la finalité des communications par les enchères pour ce qui est de la composante **quantitative**.

Vous pouvez constater dans le Tableau ci-après qu'il est possible d'utiliser une VALEUR QUANTITATIVE **RELATIVE** dans le but de mieux *visualiser* le nombre de **points combinés** nécessaires pour réussir raisonnablement un contrat de bridge à un niveau donné.

Ce Tableau montre clairement ce qu'il est convenu d'appeler les **NOMBRES-CLÉS**. Ces nombres correspondent au POINTAGE COMBINÉ TOTAL qu'un équipe doit atteindre pour décider du contrat. Donc, il est bon de s'en rappeler quand on fait l'addition du **pointage plancher** du partenaire et que l'on additionne notre propre *pointage total*.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

TABLEAU 2.1
Niveau de contrat en fonction du pointage combiné

Niveau	Valeur absolue (point HL)	Valeur relative
PARTIEL (niveau 1 à 3)	13 à 25	1 à 3
MANCHE (niveau 4 ou 3 SA)	26	3 1/2
FORCING (niveau 5)	28 - 29	4
INVITATION AU CHELEM	31	4 1/2
CHELEM (niveau 6)	33	5
INVITATION AU GRAND CHELEM	35	5 1/2 à 6
GRAND CHELEM (Niveau 7)	37 et +	6 1/4 et +

Cette valeur quantitative RELATIVE donne une perception plus globale de la quantité d'énergie qu'il faut posséder pour accomplir l'objectif visé, soit le contrat

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

de bridge. Plus le contrat est élevé et payant, plus la **marge** de points nécessaires par rapport au niveau de contrat précédent est restreinte. On peut conclure que le **pointage combiné** suit une COURBE LOGARITHMIQUE INVERSÉE pour ce qui est de la possession des points nécessaires pour réussir un contrat de plus en plus élevé.

En termes clairs, il est plus **difficile de prédire** EXPLICITEMENT un contrat de **niveau élevé** qu'un contrat de niveau plus faible. C'est pour cette raison que les contrats de niveaux supérieurs ont une marque avantageuse.

La classification des mains a donc deux buts. Le premier vise l'amélioration de la **précision** pour compenser les risques dûs à une marge de manoeuvre de plus en plus restreinte pour les contrats bien rémunérés.

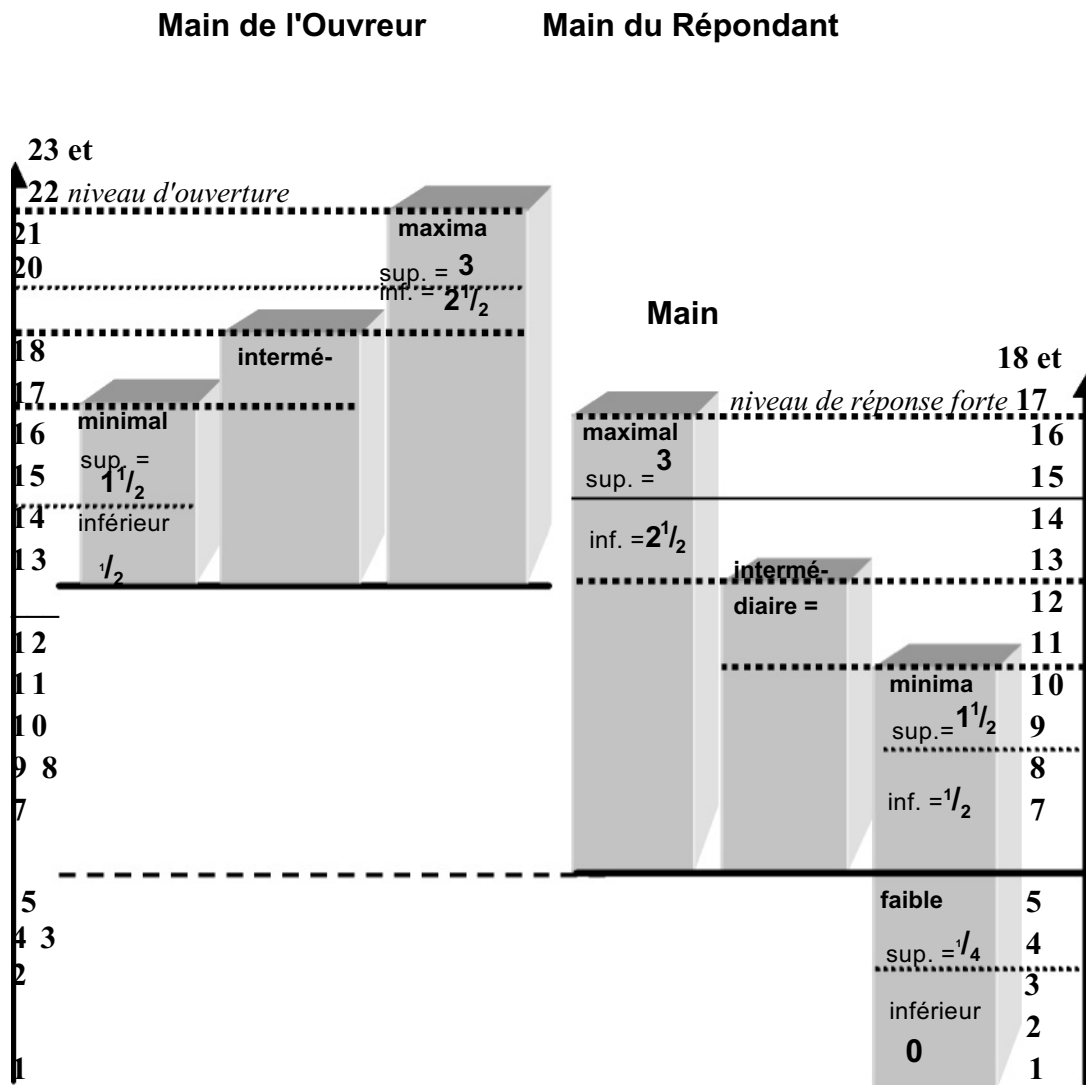
La deuxième fonction de la classification de la main est paradoxalement de **simplifier** le calcul des probabilités de réussite. Sans ce *petit détour*, il faudrait employer des notions mathématiques compliquées, ou, ce qui est trop souvent le cas, y aller d'une appréciation ne pouvant être que subjective.

Le **graphique 2.1:1**, ci-après, montre les catégories de mains appartenant spécifiquement à l'ouvreur et au répondant APRÈS OUVERTURE STANDARD À LA COULEUR AU NIVEAU 1. Il est bien évident que la main de chaque partenaire ne correspond qu'à une seule catégorie à la fois par donne de cartes et que les combinaisons possibles s'étendent d'un pointage minimal chez l'ouvreur et d'un pointage nul chez répondant à une main maximale de part et d'autre. La catégorie *FORTE* tant chez l'ouvreur que le répondant est visualisée séparément au **graphique 2.1:2** pour une meilleure compréhension.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

GRAPHIQUE 2.1:1 Les catégories pour les mains Standards d'Ouverture et de réponse à la couleur



8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Le **graphique 2.1:2** a été présenté *en prime* dès le deuxième Chapitre (Tome II) en 2003 pour faciliter la compréhension du fait que l'ouvreur ou le répondant peuvent posséder **indépendamment** une MAIN FORTE pouvant se combiner avec une main minimale, intermédiaire ou maximale chez le partenaire (le tout ne pouvant généralement dépasser 40 points ou la valeur relative de $6\frac{1}{4}+$).

Il faut bien comprendre qu'une main d'OUVERTURE FORTE exige un système de réponse particulier (ce qui est le sujet du **Chapitre 9 : Répondre aux Ouvertures et aux Déclarations Fortes**), mais qu'il est tout à fait possible pour un joueur, et statistiquement plus fréquent, de posséder une main forte face à un partenaire qui détient une main de valeur minimale et même *faible*.

Ainsi, ce graphique permet de voir qu'il est possible de conclure des contrats au niveau des chelems après ouverture Standard au niveau 1 ou, même, après ouverture *faible*. Il est donc primordial de savoir communiquer pour reconnaître ces combinaisons de mains à haut potentiel. Et par la suite, il devient possible d'envisager et de faire une recherche de chelem.

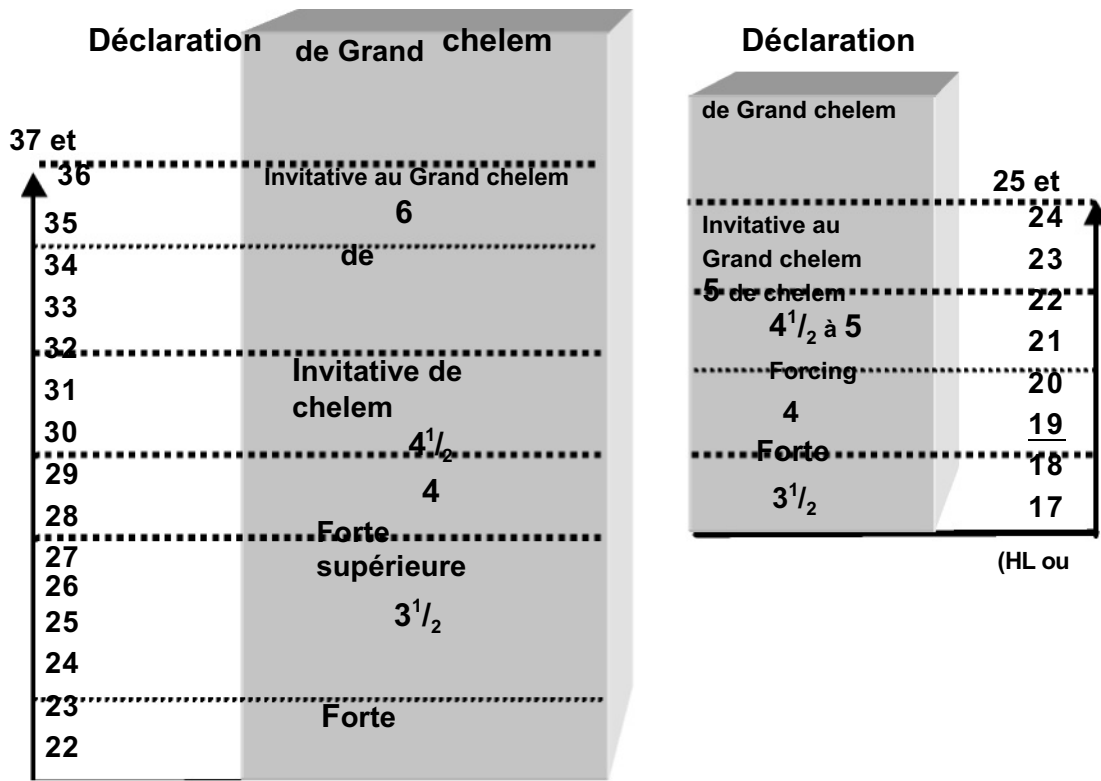
Le Tableau et les deux Graphiques mettent aussi en lumière que les Mains Fortes et Déclarations Fortes peuvent nous amener directement aux portes de la recherche de chelem, mais encore faut-il savoir y répondre spécifiquement (**Chapitre 9**) pour bien évaluer le potentiel.

Autrement dit, il faut d'abord **consolider** le langage de base afin qu'il puisse servir de fondations permettant une **RÉÉVALUATION** de la main à la fois précise et sans gaspiller d'espace lors des communications. Et alors, il devient possible de faire une recherche des chelems qui soit efficace et performante.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

GRAPHIQUE 2.1:2 Les catégories de main d'OUVERTURE FORTE et de RÉPONSE FORTE après ouverture à la couleur



Échelle de pointage: HL ou PP

Main Forte de l'Ouvreur

Main forte du Répondant

On peut établir les AXIOMES suivants à partir de la valeur quantitative RELATIVE ou ABSOLUE nécessaire pour gager le niveau optimal d'un contrat.

8.1 -32

AXIOMES 2.1 LE POINTAGE COMBINÉ ET LE CONTRAT OPTIMUM

- :1 Deux mains minimales (O. 13-16 + R. 6-10) ne donne pas généralement la manche: $\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{2}$ + $\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{2}$ ne peut donner $3\frac{1}{2}$.**
- :2 La portion supérieure d'une main minimale chez l'O. (15-16) et une main intermédiaire chez le R. (11-12) ou, l'inverse, l'O. ayant une main intermédiaire (17-18) et le R. ayant une main minimale supérieure (9-10), donne normalement la MANCHE : $1\frac{1}{2}$ + 2 ou 2 + $1\frac{1}{2}$ = $3\frac{1}{2}$.**
- :3 Une main minimale chez l'O. (13-16) et une main maximale chez le R. (13-16) ou, l'inverse, une main maximale chez l'O. (19-21) et une main minimale chez le R. (6-10) donne généralement la MANCHE: $\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{2}$ + $2\frac{1}{2}$ à 3, ou $2\frac{1}{2}$ à 3 + $\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{2}$, donne LE PLUS SOUVENT $3\frac{1}{2}$ ou plus (il y a 1 éventualité sur 4 où le total peut égarer 3).**
- :4 La portion supérieure d'une main maximale chez l'O. (20-21) et une main intermédiaire chez le R. (11-12) ou, l'inverse, une main intermédiaire chez l'O. (17-18) et une main maximale supérieure chez le R. (15-16) donne normalement le chelem: 3 + 2 ou 2 + 3 = 5.**
- :5 Deux mains maximales (O. 19-21 +R. 13-16) donnent normalement le chelem mais ne donne pas généralement le Grand chelem: $2\frac{1}{2}$ à 3 + $2\frac{1}{2}$ à 3 = 5 à 6.**
- :6 Une main forte d'ouverture régulière (O. 22-23) et la portion supérieure d'une main faible chez le répondant (R. 4-5) donne normalement la manche: $3\frac{1}{4}$ + $\frac{1}{4}$ = $3\frac{1}{2}$.**
- :7 Une main forte régulière d'ouverture et une main minimale chez le répondant (O. 22-23 + R. 6-10) ne donne pas généralement le chelem: $3\frac{1}{4}$ + $1\frac{1}{2}$ ne peut donner 5.**
- :8 Une main forte de répondant (R. 17-18) et la portion supérieure d'une main minimale chez l'ouvreur (O. 15-16) donne normalement le chelem: $3\frac{1}{2}$ + $1\frac{1}{2}$ = 5.**
- :9 Une main forte régulière chez l'ouvreur (O. 22-23) et une main intermédiaire chez le répondant (R. 11-12) ou, l'inverse, une main intermédiaire chez l'O. (17-18) et une main forte chez le R. (17-18) donne normalement le chelem mais non le grand chelem: $3\frac{1}{4}$ + 2 ou 2 + $3\frac{1}{2}$ dépasse à peine 5.**
- :10 Une main forte chez l'O. (22 et plus) et la portion supérieure d'une main maximale chez le R. (15-16) ou une main forte chez le R. (17 et plus) et la portion supérieure d'une main maximale chez l'O. (19-20) donne normalement le grand chelem: $3\frac{1}{4}$ + 3 = $6\frac{1}{4}$ ou $3\frac{1}{2}$ + 3 = $6\frac{1}{2}$; et plus.**

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

À la lumière de ce qui vient être exposé, il se dégage un constat indéniable. La CLASSIFICATION DES MAINS de chaque côté, celui de l'ouvreur et celui du répondant, **simplifie la compréhension** des enchères en créant des **LIMITES** à l'intérieur desquelles il est possible de rechercher le contrat le plus rentable sans risques excessifs. Cette *simplification* est en fait la **STRUCTURE PORTANTE** des communications par les enchères qui est essentielle pour augmenter la découverte des chelems et leur taux de réussite.

Il est temps maintenant de voir en quoi consiste une Réévaluation complète de la main qui, dans le système enseigné, est **synchronisée** avec le système HL, donc utilisable dès que la nature du contrat est affirmée sans avoir à faire de "réajustement".

8.1.5 La Réévaluation de la main

Introduction

À cause du ***goulot d'étranglement*** constitué par l'échelle des enchères, il est impossible de *scanner* l'image d'une main de bridge afin de l'expédier intégralement à son partenaire. D'une manière plus concise, l'ÉCHELLE DES ENCHÈRES **empêche** littéralement de décrire une main une carte à la fois.

Tout joueur doit alors analyser cet *ensemble de données* provenant du pure hasard et expédier uniquement une conclusion, qui est en quelque une **interprétation** basée sur le jugement personnel comprenant une bonne part de subjectivité. C'est ce *droit* à la subjectivité qui donne au bridge cet effet passionnel et rend le bridge compétitif et intéressant!

Bref, l'information contenue dans une main de treize cartes ne peut donc être expédiée à l'*ÉTAT BRUT* comme le sont les pixels d'une image numérisée.

Ceci pour dire qu'UN SYSTÈME D'ENCHÈRES N'EST PAS SEULEMENT UNE TECHNIQUE D'ENCODAGE.

Car, même s'il n'est pas facile d'encoder les messages, le véritable **challenge** se situe au niveau de l'**ANALYSE** des cartes permettant un jugement efficace et clair. Il est tout à fait inutile d'envoyer un beau message avec un contenu erroné ou sans intérêt valable.

Quand Réévaluer ?

Pour démarrer l'étude de la Réévaluation, revoyons, le *Principe 2.7:1, Tome II* qui met en parallèle ces deux concepts d'analyse.

- **L'ÉVALUATION DE LA MAIN utilise exclusivement le système Honneur-Longueur (HL) et son Complément.**
- **On doit toujours prioriser l'ÉVALUATION de la main:**
 - **pour toutes les enchères d'OUVERTURE et les SURENCHÈRES D'OUVERTURE (sauf le Contre d'appel de premier tour vu qu'il y a fit).**
 - **pour toutes les réponses et redéclarations Standards qui ne décrivent pas de soutien.**

Corollaire: Tout *BONUS* constitue une RÉÉVALUATION DE MAIN même si on utilise le système HL comme base pour évaluer les Points de Puissance.

Il y a un *préjugé*, se voulant être un bon conseil, qui veut qu'il faille réserver la RÉÉVALUATION de la main pour les *bons* joueurs.

Cet avertissement a pour conséquence malheureuse que le joueur qui se dit «moyen» utilise cet outil à moitié dans la moitié des situations et le joueur qui se pense « gros » emploie cet outil à moitié dans toutes les situations !

En fait, le *bon conseil* est le suivant : « La **Réévaluation** doit être employée par **tout** les joueurs dans **toutes** les situations requises à condition de la faire correctement ».

Définition générale

Voyons d'abord la définition générale.

PRINCIPE 8.1:6 DÉFINITION DE LA RÉÉVALUATION DE LA MAIN

C'est une analyse spécifique qui détermine le potentiel offensif du jeu contenu dans une main de bridge.

Le *Pointage* est dit de *Puissance* ou PP.

La Réévaluation s'applique quand la nature du contrat (atout vs Sans-Atout) est déclarée et conserve sa valeur seulement si les enchères sont remportées.

On peut donc réévaluer la main si la nature du contrat est à Sans-Atout?

Réévaluation et nature du contrat

Les points HL (ce qui inclut le *Complément*) ont une valeur à la fois **défensive et offensive**. C'est pourquoi ils sont généralement efficaces pour évaluer les contrats à **SANS-ATOUT** mais il demeure possible de leur ajouter un bonus de 1 point, et parfois 2, (donc, de faire une Réévaluation abrégée) pour tenir compte de l'efficacité d'une longue suite et de la présence de nombreuses cartes intermédiaires ou d'effectuer une Réévaluation complète.

Il est ainsi correct de parler de *Points de Puissance* dans un contrat à Sans-Atout et de faire une véritable Réévaluation en faisant alors abstraction des valeurs reliées à l'atout.

PRINCIPE 2.7:3 CRITÈRES DE BASE POUR UNE RÉÉVALUATION

Il faut connaître avec certitude l'issue du contrat : Atout versus Sans-Atout.

⇒ Si le contrat doit se jouer à l'ATOUT, il faut la présence d'un:

- **SOUTIEN** suffisant pour un fit d'au moins 8 cartes;
- **POINTAGE** approprié selon la qualité du soutien.

COROLLAIRE:

Donc, pour les couleurs MINEURES, à moins d'une situation évidente (compétition d'enchères et/ou recherche de chelem) garantissant qu'il n'y aura pas de transformation vers un contrat à Sans-Atout, l faut utiliser prioritairement l'Évaluation de la main.

La Réévaluation abrégée

Il y a deux techniques pour réévaluer la main. La première est la Réévaluation abrégée qui est en quelque sorte utile pour les *main*s se situant entre deux catégories de pointage et pour les joueurs qui veulent faire correctement et simplement les choses, c'est-à-dire **éviter de tomber dans le piège de l'évaluation «universelle»**.

Bref, il faut absolument éviter de succomber, pour toutes sortes de raisons plus ou moins valables, à la dangereuse habitude d'ajouter les *points de courtes* à vos points **HL**. Vous aurez de bien meilleurs résultats à utiliser exclusivement la Réévaluation dans sa version **abrégée** dans **tous** les contrats gagés à l'ATOUT et à SANS-ATOUT..

PRINCIPE 2.7:4 DÉFINITION DE LA RÉÉVALUATION ABRÉGÉE

La Réévaluation abrégée détermine le POTENTIEL DE PUISSANCE d'une main en utilisant le système Honneur-Longueur dans son intégralité (donc avec le Complément) et en y incorporant un ajustement, appelé BONUS, qui est déterminé GLOBALEMENT par les conditions telles que:

- les points perdants,
- la longueur et la force du fit
- les cartes intermédiaires
- et la distribution des cartes.

Le bonus peut être *négatif* d'un point ou parfois 2 points ou être *POSITIF* d'un ou 2 points et exceptionnellement de 3 points.

Il s'agit d'une méthode partiellement intuitive qui est légèrement moins précise que la Réévaluation complète. Sa raison d'être vient de la nécessité de fournir une technique à la fois **simple et efficace** qui permet d'éviter de faire **à moitié** des Réévaluations "*en profondeur*" ! C'est-à-dire d'empêcher une fois pour toutes la prise en compte des *points de courtes* lorsqu'il y a emploi du système de pointage Honneur-Longueur.

PRINCIPE 2.7:5 CONTEXTE POUR LA RÉÉVALUATION ABRÉGÉE

La Réévaluation abrégée est particulièrement utile:

- pour classer une main dont le pointage se situe *à la limite* de deux catégories;
- ou**
- lorsque le pointage total combiné ne dépasse pas **25 points** HL.

LA RÉÉVALUATION COMPLÈTE

Pourquoi choisir cette Réévaluation complète si on souhaite tenir compte des points de couleurs courtes ?

Il s'agit d'une méthode développée il y a plus de 20 ans sous deux plans très intéressants.

Cette méthode a la particularité de s'appliquer lorsque le pointage combiné est à peine supérieur à **20** points HL. Ce qui fait en sorte que l'analyse détaillée du potentiel offensif est dorénavant possible pour les contrats de bas niveau au lieu de se limiter principalement aux manches et aux chelems.

Et, en second lieu, il y a **synchronisation à tous les niveaux de contrat**, c'est-à-dire la **même correspondance** entre les points **HL** et les **PP** découlant de la Réévaluation complète. Donc, il n'y a plus d'écart de valeur de points entre ces deux types de pointage ce qui permet de garder la MÊME CATÉGORISATION DES MAINS TOUT LE LONG DES ENCHÈRES.

Par conséquent, les repères établis dans le **TABLEAU 2.1** et les deux GRAPHIQUES du sous-thème **2.1** demeurent **constamment identiques** quelque soit:

- le niveau d'expérience du joueur,
- le type d'évaluation employé (*évaluation Honneur-Longueur, Réévaluation abrégée ou Réévaluation complète*);
- ou la nature du contrat;

l'important étant qu'il faut avoir acquis la certitude quant à la nature du contrat qui sera éventuellement conclu dans la donne en cours.

L'emploi de la RÉÉVALUATION COMPLÈTE survient donc quand cette certitude est acquise.

Voici les critères de contexte qui sont susceptibles de produire une synergie entre les différentes valeurs pouvant être présentes dans une combinaison de mains.

8.1 Évaluation et Réévaluation

Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 2.7:6 CONTEXTE POUR LA RÉÉVALUATION COMPLÈTE

Une RÉÉVALUATION COMPLÈTE peut être accomplie aussi bien en situation d'OFFENSIVE ou de DÉFENSIVE des enchères et par tout joueur:

- ayant donné le soutien et déclaré le FIT (ce qui inclut l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* préalable à l'annonce d'un fit)
- ou qui a reçu le SOUTIEN,

à la condition que ce joueur ait la connaissance de la présence dans l'équipe soit :

- d'un fit à 9 cartes et de 25 points HL; ou
- d'un fit à 8 cartes et de 25 points HL associés avec 2 GH d'atout ou avec un Double fit complet* ; ou
- d'un fit à 9 cartes et de 20 points HL associés avec 2 GH d'atout ou avec un DOUBLE FIT COMPLET*.

COROLLAIRE:

Quand les conditions ne sont pas tout à fait remplies, il faut utiliser la Réévaluation complète avec plus de discernement; ce qui signifie qu'il faut RÉDUIRE LA VALEUR ACCORDÉE AUX COULEURS COURTES, ce qui revient à utiliser une Réévaluation abrégée 100% rationnelle.

- * **Double fit complet** : fit à 9 cartes et un fit à 8 cartes ainsi qu'un singleton de part et d'autre qui **ne sont pas** dans la même couleur (V. Chapitre 7 pour plus de détails).

En résumé, il est possible de réévaluer sa main quand il y a **certitude** que son équipe **CONTRÔLE LE JEU DANS UNE COULEUR** donnée (ce qui inclut la *cinquième couleur*, c'est-à-dire le Sans-Atout). Bien entendu, pour un contrat à Sans-Atout, seules les deux premières classes de paramètres sont requises parce qu'elles ne sont pas reliées à l'atout.

PRINCIPE 2.7:7 LA RÉÉVALUATION COMPLÈTE

A) Compter les points d'Honneurs non perdants:

- As = 4 points + 1 point si possession d'au moins deux As,
- Roi* = 3 points + 1 point si le Roi se trouve dans une couleur
annoncée par le partenaire),
- Dame non perdante* = 2 points,
- Valet non perdant* = 1 point,
- Complément = 1 point,

** **NON PERDANT**: Les Rois peuvent être considérés comme non perdants quand le partenaire a décrit une MAIN BALANCÉE. Un Roi dans un doubleton non valable** fait perdre 1 point et parfois 2.*

*Pour une Dame non perdante ou un Valet non perdant, il faut respectivement 2 et 3 bonnes cartes associées OU le partenaire **doit avoir annoncé** cette couleur.*

N.B. : Les Dames et les Valets continuent d'être perdants même si le partenaire a décrit une MAIN BALANCÉE.

B) Additionner les points pour une SUITE CINQUIÈME, ou plus longue, contenant:

- 3 Gros Honneurs (GH) = 3 points,
ou 2 Gros Honneurs (GH) = 2 points;
- une SIXIÈME carte = 1 point;
et chaque carte additionnelle = 1 point;

*(donc, pas de point de longueur pour une couleur seulement **cinquième**)*

C) Additionner les points d'ATOUT

- connaissance d'un fit à 9 cartes, donc de la possession d'une carte d'ATOUT SUPPLÉMENTAIRE non décrite
(MAXIMUM 1 point par joueur) = 1 point;
- présence d'un ou plusieurs GH chez le répondant = 1 point;
- connaissance d'un DOUBLE FIT PARTIEL: chaque joueur = 1 point;
- connaissance d'un VRAI DOUBLE FIT: chaque joueur = 2 point;

D) Additionner les points de COURTES :

	<u>Doubleton**</u>	<u>Singleton</u>	<u>Chicane</u>
- Fit à 8 cartes : (Pour le déclarant et le répondant)	0**	2	3 points;
- Fit à 9 cartes :			
pour le <u>déclarant</u>	0**	2	3 points;
pour le <u>répondant</u>	0**	2	5 points;
- si le RÉPONDANT a une distribution 4-3-3-3, enlever 1 point.			

**** Évaluation des doubletons:**

- Un doubleton VALABLE = 1 point;
(un doubleton est «valable» si sa couleur a été nommée par le partenaire)
- doubleton FERME (qui contient un As) = 1 point;
 - mais si en présence d'un fit d'au moins 9 cartes = 1.5 point;
- 2 doubletons non valables et non fermes = 1 point;

Il y a plusieurs type de doubletons possibles. Et cela implique que leur valeur peut varier selon différents critères. Il est bon de présenter plusieurs différents cas.

8.1 Évaluation et Réévaluation
Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

Cas types:

- i) **DEUX DOUBLETONS (A-x et A-x)** : valent chacun 1 ou 1.5 point
+1 point pour les 2 As; selon que le fit est à 8 ou 9 cartes (*en plus des 8 PH*)
donc : **3 ou 4 points;**
- ii) **x-x et x-x** : dont un doubleton est **valable**, compter 1 point pour
les deux doubletons et 1 point pour le doubleton valable,
donc: **2 points;**
- iii) **x-x et x-x valables** : (*leur couleur respective a été annoncée par le partenaire*),
compter 1 point pour les 2 doubletons et 1 seul point pour la **validité**
car une double validité diminue l'occurrence d'un VRAI DOUBLE FIT,
donc: ⇒ **2 points;**
- iv) **A et R est un doubleton parfait** : compter 1 à 1.5 point selon que le fit est
à 8 ou 9 cartes pour le doubleton ferme + 1 point pour le Roi protégé,
donc: ⇒ **2 à 2.5 points**
en plus des 7 PH;
- v) **A-R et A-x**, compter 2 à 2.5 + 1 à 1.5 point selon le fit pour le doubleton parfait
et le doubleton ferme + 1 point pour la possession de deux As
selon que le fit est à 8 ou 9 cartes, pour un total, donc: ⇒ **4 à 5 points**
(*pas de point pour la double présence de doubletons*) *en plus de 11 PH ;*
- vi) **A-x et x-x valable ou non**, compter 1 à 1.5 point pour le doubleton ferme selon le
fit et ajouter 1 point pour la double présence de doubleton;
donc: ⇒ **2 à 2.5 points,**
en plus des 4 PH;
- vii) **A-R et x-x valable ou non**, compter 2 à 2.5 points pour le doubleton
parfait selon le fit + 1 point pour la double présence de doubleton,
donc: ⇒ **3 à 3.5 points,**
en plus des 7 PH.

8.1 Évaluation et Réévaluation
Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

- viii) **R-x protégé**, compter la valeur du Roi et ajouter 1 seul point pour la protection du Roi et aucun point pour le fait que ce soit un doubleton, donc: **1 point**,
(en plus de 3 PH);
- ix) **x-x et R-x protégé**, compter la valeur du Roi + 1 point pour sa protection et ajouter 1 point de plus pour la double présence de doubletons, donc: **2 points**,
en plus de 3 PH;
- x) **x-x valable et R-x non protégé**, compter la valeur du Roi et ajouter 1 point pour le doubleton valable et ne pas tenir compte de la double présence,
donc: **1 point**,
en plus de 3 PH;
- xi) **x-x valable et R-x protégé**, compter la valeur du Roi et ajouter 1 point pour sa protection et 1 point pour le doubleton valable et ne pas tenir compte de la double présence, donc **2 points**,
en plus de 3 PH;
- xii) **x-x et R-x tous deux non protégés**, compter uniquement la valeur du Roi car dans un doubleton est possiblement perdant, ce qui enlève la valeur à la double présence de doubleton, donc **aucun point supplémentaire**,
en plus de 3 PH;
- xiii) **R-x non protégé** et aucun autre doubleton, ce doubleton **non valable** est un dilemme, il faut au mieux conservé toute la valeur au Roi et n'accorder aucune valeur au doubleton et **déduire 1 point** globalement de la main et même 2 si le pointage combiné n'atteint pas le niveau forcing.
- xiv) **As en singleton**, un As isolé équivaut théoriquement à une chicane sauf que ses 4 PH ne font pas partie de la force du reste de la main, ce qui cause des trouées inévitablement, donc il faut attribuer à cette *courte*, au plus **2 à 3 points** selon la longueur du fit, soit la valeur régulière d'un SINGLETON.

8.1 Évaluation et Réévaluation
Bridge Standard international <https://canadabridge.org>

xv) **R en singleton** , ce Roi est effectivement perdant mais le singleton vaut au moins 2 points si le fit est à 8 cartes et ce Roi garde tout de même un impact potentiel. Ainsi, on peut considérer **3 points en tout** pour un Roi en singleton, quelque soit le fit.

Cette méthode semble un peu complexe mais ce sont en fait les **DOUBLETONS** qui causent problème. Le danger est leur **surévaluation**, donc en cas de doute, il suffit d'éviter de leur accorder une trop grande importance et le tour est joué, ou presque.

Avec un peu de pratique, la **RÉÉVALUATION COMPLÈTE** est très facile à maîtriser. Une fois que son usage sera intégré dans vos habitudes vous aurez l'impression encore plus nette que le bridge est une activité dont la maîtrise est accessible au commun des mortels.

Vous êtes maintenant prêt à atteindre le sommet des enchères de bridge, les chelems et ultimement le Grand chelem.

Il y a d'autres voies d'accès possibles à partir du *plancher des vaches* (si on imagine le bridge comme un sommet de 8,000 mètres), comme avec les Ouvertures à Sans-Atout ou encore avec celle à *la Flannery*, et même avec *3 SA Inusité pour une mineure* si vous aimez le challenge. Il y a encore la possibilité d'accès rapides avec les *Mains Fortes*. Cependant, toutes ces voies ont besoin d'une technique d'escalade adaptée (système de réponse spécifique).

Pour autant, toutes ces approches ont un point commun. Les derniers assauts pour atteindre le sommet doivent recourir à une technique commune. C'est la *recherche de chelem* proprement dite.

Il faut savoir l'utiliser même si vous n'êtes pas un alpiniste chevronné. Il ne faut pas se contenter d'une technique qui attend que tous les astres soient alignés. Vous pouvez dès maintenant débiter l'apprentissage du dialogue pour les contrats de haut niveau parce que le système Bridge Standard International est harmonisé avec toutes les voies d'approches.

8.1 -46